



Séance ordinaire
13 mai 2009

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 13 mai 2009 à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Ugo De Montigny
M. Michel Gervais
M. Dominique Kenney
M. Fernand Lavoie
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette
Mme Marthe Nault
M. Andrew Rhéaume

Étaient absentes et absent :

M. Alain Gauthier
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Poitras
Mme Gervaise St-Amour

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
Mme Sophie Ouellet, secrétaire générale
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Johanne Calvé, directrice, Service de l'éducation des adultes
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Kim Anne De Champlain, directrice, École Vallée-des-Voyageurs
M. Alexandre Marion, directeur, École du Lac-des-Fées

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-08-09-999 Mme Chantal Leblanc-Bélanger propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

6.2 *Modifié ainsi : Modification - Structure administrative des emplois de cadre de centre.*

6.10 *Point retiré de l'ordre du jour*

6.11 *Point retiré de l'ordre du jour*

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

C.C.-08-09-1000 Mme Johanne Légaré propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2009 et de l'adopter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

C.C.-08-09-1001 Mme Johanne Légaré propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 22 avril 2009 et de l'adopter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES

Une liste des suivis des dernières séances est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Président du Conseil, M. Jocelyn Blondin, fait état des activités suivantes :

Représentations :

- 17 avril 2009: Remise des Prix - Entrepreneuriat au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin - Des élèves des écoles secondaires de l'Île et Des Lacs ont remporté des Prix au Concours régional le 7 mai 2009.
- 29 avril 2009: Exposition multiculturelle à l'école du Parc-de-la-Montagne
- 30 avril 2009: 50e anniversaire de l'école Saint-Rédempteur - présence de M. Marcel Proulx - invitation lancée aux élèves et au personnel à l'Assemblée nationale
- 5 mai 2009: Soirée ADEOQ - Unité CSPO - élèves finissants du primaire et secondaire de la CSPO
- 6-7 mai 2009: Soirées Chorales CSPO
- 8 mai 2009: Ordre du Mérite scolaire FCSQ - Mme Lucie Lafleur et M. Dominique Kenney
- 12 mai 2009: Gala de l'excellence de l'Étudiant Outaouais.
- Le Président remercie M. Jean-Pierre Reid, vice-président, qui assiste à plusieurs événements au nom de la Commission scolaire.

À venir:

- 25 mai 2009: Soirée d'information - bassin de la nouvelle école - école secondaire Grande-Rivière - 19 h
- 28 - 29 mai: Congrès FCSQ
- 2 juin 2009: Gala Méritas - école secondaire Grande-Rivière
- 4 juin 2009: Gala Méritas - école secondaire Des Lacs

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

**Nomination - Directrice
Directeur - École du
Parc-de-la-Montagne**

NOMINATION - DIRECTRICE - DIRECTEUR - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE

Considérant la vacance au poste de directrice ou directeur à l'École du Parc-de-la-Montagne;

Considérant l'ouverture du poste;

Considérant les entrevues tenues parmi les candidates et les candidats;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

C.C.-08-09-1002 Monsieur Jacques Lemay propose que Monsieur Sylvain Rivest, directeur adjoint à l'école secondaire Grande-Rivière, soit nommé directeur à l'École du Parc-de-la Montagne à compter du 1^{er} juillet 2009, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Modification - Structure administrative - emplois de cadre de centre

MODIFICATION - STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE CENTRE

Considérant la résolution C.C.-08-09-958 ;

Considérant l'amendement à ladite résolution ;

Considérant la recommandation des directrices et des directeurs de centre et de services concernés ainsi que celle du directeur général ;

Considérant la révision et la réorganisation des besoins au Centre de formation générale et professionnelle aux adultes Vision-Avenir et de ce fait, la nécessité de répartir équitablement le personnel cadre entre les différents centres ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, section CSPO ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des direction d'établissement d'enseignement de l'Outaouais Québécois (ADEOQ), unité CSPO ;

Considérant la présentation faite aux membres du Conseil des commissaires réunis en comité de travail ;

C.C.-08-09-1003 Madame Marthe Nault propose de modifier la structure administrative des emplois de cadre de centre 2009-2010 et d'amender la résolution C.C.-08-09-958 afin qu'une seule directrice ou un seul directeur assume les fonctions de direction pour les centres l'Arrimage / St-François / La Pêche et le Centre La Génération, et qu'une seule directrice ou un seul directeur assume les fonctions de direction associées au Centre de formation générale et professionnelle aux adultes Vision-Avenir selon la structure apparaissant en annexe.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE CENTRE 2009-2010

ÉTABLISSEMENT	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
	Centre l'Arrimage / St-François / La Pêche (641) Centre La Génération (538) (FGA)	1 (8)
Centre de formation générale et professionnelle aux adultes Vision-Avenir (602) (FGA et FP)	1 (9)	1 (6)
Centre de formation professionnelle de l'Outaouais (642) (CFPO) (FP)	1 (9)	1 (6)

Adoptée à l'unanimité.

Délégation à la à la FCSQ - Modification

DÉLÉGATION À LA FCSQ - MODIFICATION

Considérant la tenue de l'assemblée générale du 28 au 30 mai 2009 à Montréal;

Considérant les élections à la présidence et à la vice-présidence;

Considérant la demande de la FCSQ de déterminer un substitut à chaque délégué;

C.C.-08-09-1004 Monsieur Dominique Kenney propose de nommer les substituts suivants aux délégués nommés en octobre 2008 :

M. Jocelyn Blondin → M. Jean-Pierre Reid
M. Jacques Lemay → M. Jean-Pierre Brind'Amour
Mme Johanne Légaré → M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture → M. Andrew Rhéaume
M. Mario Crevier → Mme Hélène Bélisle

Adoptée à l'unanimité.

**Adoption - Cadre
budgétaire 2009-2010**

ADOPTION - CADRE BUDGÉTAIRE 2009-2010

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion pour l'adoption du cadre budgétaire 2009-2010 le 31 mars 2009;

Considérant la présentation faite au Comité de parents le 21 avril 2009;

Considérant la recommandation du Comité exécutif du 22 avril 2009;

C.C.-08-09-1005 Monsieur Mario Crevier propose d'adopter le cadre budgétaire pour l'année scolaire 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité.

**Réactions au
projet des règles
budgétaires 2009-2010**

**RÉACTIONS AU PROJET DES RÈGLES BUDGÉTAIRES
2009-2010**

Attendu l'annonce faite par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sports (MELS) le 1^e avril 2009, indiquant que les commissions scolaires ne pourraient désormais n'utiliser que 10 % de leurs surplus accumulés pour un exercice donné;

Attendu que le principe de transférabilité fait partie des valeurs d'autonomie budgétaire du modèle de financement de l'éducation au Québec depuis plusieurs décennies;

Attendu que ce principe est garanti par l'article 280 de la Loi sur l'instruction publique, lequel stipule que « la commission scolaire doit intégrer dans son budget, comme revenu, le surplus anticipé de l'année courante et tout autre surplus dont elle dispose »;

Attendu que les nouvelles mesures restrictives entourant l'utilisation des surplus accumulés feront en sorte que des allocations dédiées aux services directs aux élèves ne pourront être affectées par les établissements au moment jugé opportun dans chacun des milieux;

Attendu les conséquences néfastes sur la réussite et la persévérance scolaire, si les établissements étaient empêchés de transférer à l'année scolaire suivante les soldes non dépensés sur des projets en cours en fin d'exercice financier, tels que des projets relatifs aux élèves en difficulté;

Attendu les conséquences néfastes découlant de la complexité du système de plans de redressement annoncé par le MELS, lequel système empêcherait les commissions scolaires d'utiliser leurs propres surplus afin de financer des services directs aux élèves ou des services de garde financés notamment par les parents;

C.C.-08-09-1006 Monsieur Mario Crevier propose :

- de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de retirer la restriction de 10% de la transférabilité des surplus accumulés des commissions scolaires et d'assurer le maintien de la transférabilité des surplus accumulés à 100% d'une année à l'autre.

- de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, au ministre des Finances du Québec, à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec sur le territoire de la CSPO, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Fédération des comités de parents du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande d'autorisation
d'adopter un budget qui
prévoit des dépenses
supérieures aux revenus
(Budget déficitaire)**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI
PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS
(BUDGET DÉFICITAIRE)**

Considérant que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Considérant que les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

Considérant que ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009, la Commission scolaire prévoit avoir un déficit accumulé;

Considérant qu'en vertu de l'article 280 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant (2009-2010) et le déficit anticipé de l'exercice de l'année précédente (2008-2009) non intégré à son budget;

Considérant que la Commission scolaire veut s'approprier une somme maximale de dix pour cent (10%) de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses excèdent les revenus de 23 500 000 \$.

C.C.-08-09-1007 Monsieur Mario Crevier propose qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé.

Adoptée à l'unanimité.

**Grics - Réforme de
la comptabilité -
Logiciels informatiques**

**GRICS - RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ - LOGICIELS
INFORMATIQUES**

Considérant que les commissions scolaires font face à une réforme majeure de la comptabilité scolaire;

Considérant que cette réforme implique l'application des principes comptables généralement reconnus;

Considérant que cette décision a été prise au printemps 2007 par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Considérant que les états financiers des commissions scolaires doivent maintenant être consolidés avec ceux du gouvernement du Québec;

Considérant que cette décision a été prise en février 2008 par le gouvernement du Québec;

Considérant que des modifications importantes aux logiciels comptables fournis par la Grics sont nécessaires pour effectuer adéquatement et efficacement la transition vers ces nouvelles normes comptables;

Considérant que les premières modifications aux logiciels ont été livrées en mars 2009, et qu'il y a encore beaucoup de modifications à faire à ces systèmes;

Considérant que des rapports trimestriels devront être produits par les commissions scolaires et qu'aucun outil informatique n'a été développé à ce jour;

Considérant que le MELS a reconnu l'importance de cette réforme en allouant des sommes supplémentaires aux commissions scolaires;

C.C.-08-09-1008 Monsieur Fernand Lavoie propose :

- que la Grics mette tout en œuvre pour accélérer les délais de livraison des prochains développements de leurs logiciels comptables;
- que le MELS fasse des pressions supplémentaires pour accélérer les travaux de développement afin que ceux-ci soient arrimés aux délais auxquels les commissions scolaires sont assujetties;
- que des outils de comptabilité soient développés pour les états financiers trimestriels;
- que la Grics envisage l'acquisition d'un logiciel comptable mieux adapté aux besoins actuels et futurs des commissions scolaires;
- que cette résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires et à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Code d'éthique et déontologie commissaires

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

- Dépôt à titre d'information
- Résolution d'avis public le 10 juin 2009
- Adoption du règlement en septembre 2009

Nomination - Représentants Comité de travail Éthique et déontologie

NOMINATION - REPRÉSENTANTS - COMITÉ DE TRAVAIL - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Considérant l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le Conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

Considérant que la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction ne peut être un membre du Conseil des commissaires ni un employé de la Commission scolaire;

Considérant la formation d'un comité de travail régional afin de discuter du processus pour désigner la personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie et son substitut;

C.C.-08-09-1009 Madame Johanne Légaré propose de nommer M. Gilbert Couture et Mme Marthe Nault, commissaires, pour siéger audit comité de travail régional.

Adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE - UTILISATION DES COURS D'ÉCOLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

COMITÉS DU CONSEIL

- Procès-verbal du Comité exécutif du 25 mars 2009
- Procès-verbal du Comité consultatif de gestion du 31 mars 2009
- Procès-verbal du Comité EHDAA du 6 avril 2009
- Procès-verbal du Comité du partenariat et communications du 18 mars 2009
- Procès-verbal du Comité des services éducatifs du 24 février 2009
- Procès-verbal du Comité des services éducatifs du 24 mars 2009
- Procès-verbal Comité de l'organisation scolaire et transport du 4 février 2009

Une question est soulevée concernant la soumission pour l'achat d'ordinateurs par la CSPO.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général, M. Jean-Claude Bouchard, dépose son rapport. Des commissaires se questionnent sur l'avancement du dossier du protocole d'entente avec la Ville de Gatineau concernant la location des locaux.

Félicitations

FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR DU 50^E DE L'ÉCOLE SAINT-RÉDEMPTEUR

C.C.-08-09-1010 Madame Francine Lorange propose que des félicitations soient transmises au Comité organisateur du 50^e anniversaire de l'école Saint-Rédempteur.

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - SOIRÉES CHORALES CSPO (6 ET 7 MAI 2009)

C.C.-08-09-1011 Monsieur Dominique Kenney propose que des félicitations soient transmises à Mme Maryse Bilodeau, conseillère pédagogique qui a coordonné les soirées Chorales CSPO, à Mesdames Chantal Laberge et Lynne Duval qui ont animé les représentations ainsi qu'à tous les chefs de chœur qui ont largement contribué au succès de cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - HARMONIE DE LA CONCENTRATION MUSIQUE DE 4^E SECONDAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE, SOUS LA DIRECTION DE M. JEAN BILODEAU

C.C.-08-09-1012 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose de transmettre des félicitations à M. Jean Bilodeau, enseignant de la concentration musique de 4^e secondaire, et ses élèves qui se sont mérités la NOTE DOUBLE D'OR + et de ce fait, la première place (niveau de difficultés 3 et 4) du Festival de musique d'Ottawa Kiwanis.

De plus, cet honneur bien mérité leur a permis de rafler le trophée HENRY MORGAN. Encore une fois les élèves de la concentration musique et leur enseignant se sont démarqués parmi plus de trente groupes d'Harmonie !

Adoptée à l'unanimité.

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION

M. Dominique Kenney livre un bref portrait des activités présentes et futures de la Fondation et précise que M. Sébastien Chénier de l'école secondaire Grande-Rivière agira à titre de coprésident pour le prochain tournoi de golf. Il souligne la contribution des Chevaliers de Colomb, Saint-Jean-Bosco, d'un montant de 1 000 \$ lors du souper de doré.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Revue de presse.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-08-09-1013 Mme Francine Lorange propose la levée de la séance.

Il est 21 heures 19 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

La secrétaire générale

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2009

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux - séances des 8 et 22 avril 2009
3. Suivis des dernières séances
4. Message du Président
5. Période d'intervention du public
6. **Dossiers :**
 - 6.1 Nomination -Directrice -Directeur - École du Parc-de-la-Montagne
 - 6.2 Modification - Structure administrative des emplois de cadre de centre
 - 6.3 Délégation à la FCSQ - Modification
 - 6.4 Adoption - Cadre budgétaire 2009-2010
 - 6.5 Réactions au projet des règles budgétaires 2009-2010
 - 6.6 Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses
 - 6.7 Grics - Réforme de la comptabilité - Logiciels informatiques
 - 6.8 Code d'éthique et de déontologie des commissaires
 - 6.9 Nomination - Représentants - Comité de travail - Éthique et déontologie des commissaires
 - ~~6.10 Politique - Utilisation des cours d'école~~
 - ~~6.11 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire~~
7. Comités du Conseil
8. Rapport du Directeur général
9. Félicitations :
 - 9.1 Comité organisateur du 50^e de l'école Saint-Rédempteur
 - 9.2 Soirées Chorales CSPO (6 et 7 mai 2009)
 - 9.3 Harmonie de la concentration musique 4^e sec. - école secondaire Grande-Rivière
10. Nouveaux sujets - Tournoi de golf de la Fondation
11. Correspondance et dépôt de documents
12. Levée de la séance